

Monsieur le Président, le Canada continue de souscrire entièrement à la recherche d'un règlement négocié en conformité avec les principes de la Résolution 435. Il appert cependant qu'il ne sera possible de progresser vers un règlement que si le processus de transition est équitable et s'il mène à un résultat satisfaisant pour tous les Namibiens, et respecté par eux. En conséquence, le Canada, de concert avec nos collègues du Groupe des Cinq, examinera les façons possibles de renforcer le plan existant en vue d'accroître la confiance des parties dans l'avenir d'une Namibie indépendante.

Le Groupe des Cinq poursuit activement ses consultations en vue de trouver les avenues les plus propices à un règlement négocié. La complexité de la situation exige de chaque participant qu'il y accorde mûre réflexion. Les prochaines étapes pourraient, en effet, infléchir le cours des événements en Namibie pour des années à venir.

Le Canada est d'avis que la voie doit rester ouverte à une solution acceptable internationalement. C'est pourquoi nous sommes si préoccupés par l'appel en faveur de sanctions lancé devant le Conseil. Une telle initiative risquerait, à notre avis, de faire avorter les efforts de l'ONU et de bloquer indéfiniment l'accession de la Namibie à l'indépendance.

Le Canada et les autres membres du Groupe des Cinq partagent le sentiment de frustration de la communauté internationale face à l'insuccès des efforts de l'ONU. Toutefois, à l'heure même où les chances de progrès rapides semblent minces, il faut intensifier le processus de négociation et n'épargner aucun effort pour bâtir sur les initiatives considérables qui ont déjà été lancées. Il est essentiel de conserver les appuis acquis à une solution négociée et d'éviter de dresser des obstacles sur cette voie. Mon Gouvernement invite le Conseil de sécurité à réitérer l'appui qu'il accorde à cette formule et réaffirme son adhésion à l'objectif ultime, l'auto-détermination pour le peuple namibien.

Merci, Monsieur le Président.